

## AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes informés par le soussigné que les membres du conseil municipal sont convoqués à une séance extraordinaire, qui se tiendra le mardi 7 mars 2023 à 9h00, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron, maire

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MARDI 7 MARS 2023 À 9H00

#### Ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions du public
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Finances et administration**
  - 5.1 Avis de motion règlement  
437-2023 Règlement modifiant le règlement numéro 436-2022, règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
  - 5.2 Adoption du règlement 437-2023, Règlement modifiant le règlement numéro 436-2022 règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
  - 5.3 ~~Adjudication du contrat de construction de la caserne d'incendie~~ point retiré
6. **Urbanisme et environnement**
7. **Loisirs, culture et vie communautaire**
8. **Travaux publics**
9. **Sécurité publique**
- 10 Fermeture de la séance